RAPPORT N° 0-1957

CONSEIL MUNICIPAL RÉUNI EN SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 MAI 2023

<u>OBJET :</u> ACQUISITION DE LA FERME "LES FRÉMIS" À TANNERRE-EN-PUISAYE (YONNE)

Le Conseil municipal du 9 février dernier a présenté et adopté le principe d'acquérir un terrain situé dans l'Yonne, sur lequel la ville pourra développer un double projet :

- D'une part, une offre de courts et moyens séjours à destination des familles, et notamment des enfants villejuifois. L'objectif est de proposer des départs pour quelques jours, afin qu'ils puissent dormir sur le terrain dans un format camping, et de sensibiliser les participants aux questions relatives à la transition écologique ;

- D'autre part, une activité maraîchère, le terrain disposant d'un équipement de ferme. La destination des productions est détaillée par la suite.

Le terrain est situé à Tannerre-en-Puisaye, qui est une commune du département de l'Yonne en région Bourgogne-Franche-Comté, à 156 km de Villejuif, soit un peu moins de 2h de voiture. L'ensemble de la propriété représente 12 hectares, dont environ 3Ha pour l'activité maraîchère actuellement.

La crise sanitaire, pendant laquelle nous avons tous pu constater un recul net des départs en vacances, a remis en lumière l'absolue nécessité de pouvoir offrir des perspectives de départs, même de courte durée, aux adultes et aux enfants. Hors crise sanitaire, l'on sait que près de 40% des Français ne partent pas en vacances et que ce taux augmente drastiquement pour les ménages les plus modestes.

Pour faire vivre le droit aux vacances pour tous, un travail a été mené, notamment dans le cadre du projet éducatif territorial (PEDT), sur des propositions visant à étendre les possibilités d'accès aux vacances et à la nature pour les Villejuifois.

Dès la première édition de Villejuif respire, des sorties à la mer ont été organisées et ont rencontré un franc succès. Le budget primitif (BP) 2022 a été l'occasion de valider le doublement des classes de découverte et des séjours, organisés pour les enfants mais aussi les familles.

Parmi les différentes options envisagées, il est apparu intéressant de cibler plus particulièrement le public des enfants et celles des familles modestes, notamment monoparentales. Acquérir un terrain avec accès à l'eau, la forêt… permettant un contact aisé à la nature a semblé pertinent afin d'aider les familles modestes à gagner en autonomie. La proposition d'acheter un terrain sur lequel les habitants et en particulier les enfants, avec ou sans leurs familles, puissent se rendre pour des vacances afin de profiter de vacances au vert a été validée lors du budget supplémentaire (BS) 2022 avec une enveloppe d'1 million d'euros.

La volonté d'augmenter le nombre de départs va de pair avec la volonté d'augmenter la qualité des séjours proposés et, plus globalement de s'inscrire dans le cadre de la stratégie de transition écologique portée par l'exécutif, à travers des objectifs pédagogiques allant de simples éco-gestes et à la création de liens entre les habitants de la ville et la nature.

Le choix s'est porté sur la ferme "Les Frémis" située à Tannerre-en-Puisaye, en raison de sa situation géographique (2h de Villejuif) et de sa nature.

Il s'agit d'une exploitation agricole d'environ 12 hectares dédiée à une activité de maraîchage en agriculture biologique et à la production fruitière.

La ferme est composée d'une ancienne maison d'habitation et de deux bâtiments agricoles. Le terrain supportant les bâtiments est agrémenté d'une grande cour avec mare typique de la région, terres agricoles attenantes. Elle dispose également d'un second îlot foncier en nature de pré distant de 500 mètres et bordé par un ruisseau.

La vente porte sur des biens immobiliers, mobiliers et matériels dont la vente est indissociable.

Acquérir cette propriété permettra donc de répondre à deux objectifs forts de notre engagement auprès des villejuifois-es : le droit aux vacances et l'alimentation saine et durable.

Concernant la partie vacances, ce projet permettra de proposer des séjours pour les enfants et/ou en famille, 100% à la ferme, et loin de la ville. L'objectif est de permettre aux habitants de profiter d'un cadre naturel, authentique et reposant, afin de contribuer à la création de souvenirs en commun.

Ces « vacances à la ferme » seront l'occasion de découvrir, par le biais d'activités variées et pédagogiques, le fonctionnement d'une ferme, la croissance des fruits et légumes, le travail d'un agriculteur… Les vacanciers pourront également bénéficier de repas sur place, composés d'aliments bio récoltés sur le terrain. Cela participera à la sensibilisation des habitants sur l'alimentation durable.

Les vacances dans un cadre champêtre sont ludiques et favorisent le partage et l'échange. Les enfants seront en sécurité pour se défouler en pleine nature et pratiquer des activités au vert.

Pour la première année, le projet est de mettre en place des séjours courts, avec quelques nuits en tentes. La ville pourra réutiliser le matériel dont elle dispose déjà (tentes, tables, vaisselles…) dans une logique de réemploi, et réaliser des travaux pour l'assainissement et l'installation de sanitaires, cuisine et infirmerie par la suite.

Des départs à la journée, sur le modèle des départs à la mer pourront également être proposés.

Le projet de camping, d'éducation à l'alimentation saine et durable avec la présence d'une ferme, les activités sportives et culturelles alentours, sont des atouts qui donnent à ce terrain un fort potentiel.

La configuration du lieu est conforme à la réglementation des séjours sous tentes. Ceux-ci doivent être déclarés 8 jours à l'avance pour les mini-séjours de 1 à 2 nuits. Pour les séjours avec plus de nuitées, il faudra les déclarer au moins deux mois à l'avance et les compléter obligatoirement 8 jours avant la tenue de l'accueil. Cette analyse a été confirmée par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).

De plus, la Ville est fortement engagée dans une démarche de transition écologique, et ambitionne de développer sa politique d'alimentation durable. Dans cette optique, l'idée est de mettre en place un projet agricole permettant de répondre à des enjeux d'alimentation locale de qualité, tout en étant support de liens sociaux et de pédagogie.

Dans cette perspective, le fait que l'actuelle propriétaire souhaite poursuivre les activités de maraîchage est pour nous une véritable plus-value au projet. Le montage juridique envisagé actuellement est celui de la mise en place d'une régie agricole communale.

Mettre en place une régie communale permettra à la ville d'internaliser à des coûts maîtrises, et d'éviter de passer par un marché public. La maraîchère travaillera ainsi uniquement pour la Villejuif, qui sera son employeur.

L'expérience de la ville de Mouans-Sartoux qui a mis en place ce montage juridique, démontre que la régie agricole peut être un outil efficace et innovant, au service d'une politique publique ambitieuse inscrite dans le développement harmonieux de la ville.

Le modèle de la régie agricole est d'une grande souplesse selon l'expérience de Mouans-Sartoux :

- Premier avantage : la production suit en temps réel les besoins.

- Deuxième atout, la structure est facile à gérer : pas de statut juridique propre ni de budgets séparés, pas de marché public ni d'échanges financiers, tout est géré par la mairie. Il n'y a pas de budget propre annexe ni de conseil d'exploitation, car la régie est intégrée dans l'un des services de la ville.

- Les externalités positives sont nombreuses. La régie est un support d'activités pédagogique à l'usage des scolaires et du grand public. Ce lieu pourra également être un centre de ressources et de documentation sur les pratiques bio et durables, un lieu d'accueil de formations, et de réception d'évènements divers et variés.

Afin de nous accompagner sur les aspects techniques au niveau agricole, une collaboration avec un institut de recherche et l'école AgroParisTech, ainsi que la Chambre d'Agriculture, est actuellement en cours de mise en place par les services de la ville.

Dans un premier temps, les destinations des productions agricoles sont envisagées de la manière suivante :

1. Utilisation pour les crèches de la ville, soit 230 repas quotidiens.

Recourir à la ferme de Tannerre-en-Puisaye nous permettra de répondre aux objectifs de la loi EGALIM en augmentant le pourcentage de produits bios et locaux servis aux enfants, dans un contexte de difficultés d'approvisionnement lié au manque de fournisseurs. Maîtriser la filière en direct est pour nous une opportunité pour remédier à ces difficultés, tout en soutenant l'agriculture biologique.

Les besoins en fruits et légumes sont estimés à 13 tonnes par an. En l'état actuel des choses, il sera possible de consommer dès cette année, en fonction des saisons et des périodes de production :

- **En légumes** : céleri, aubergines, tomates, épinards, poireaux, brocolis, betteraves, carottes, concombres, courgettes, courges, choux, salades, oignons, patates douces, poivrons, radis, haricots verts et beurre

- **En fruits** : melons, cassis, prunes, rhubarbes, framboises, fraises

En année 1, il ne sera pas possible de consommer :

- **En légumes** : pommes de terre, asperges, champignons, avocats, endives, petits pois,

- **En fruits :** pêches, abricots, pommes (table et compotes), bananes, agrumes, kiwi, poires, raisins

L'accompagnement de l'institut de recherche et de la Chambre d'Agriculture permettra de travailler sur l'adaptation des productions aux besoins nécessaires pour les crèches.

2. Utilisation des productions pour des paniers solidaires

Les paniers solidaires pourront être à destination des publics disposant d'un revenu modeste, des personnes âgées et/ou des agents de la ville.

Le nombre de paniers qu'il sera possible de distribuer reste à confirmer, mais il serait possible de produire une centaine de paniers par semaine, composés de fruits et légumes de saison.

Les livraisons pourraient être effectuées 46 semaines par an. En effet, il y a 52 semaines par an, moins la semaine de Noël ainsi que celle du Nouvel An, où en général les salariés sont en vacances, ainsi que le mois d'avril, car à cette période il n'y a pas beaucoup de légumes : fin des légumes hivernaux et ceux de printemps n'ont pas encore démarré en récolte. Néanmoins, cela permet de se concentrer sur les parcelles où il y a énormément de travail pour la mise en place des productions.

De ce fait, la Ville s'engage également à acquérir le mobilier et les matériels liés à l'exploitation du site qui permettront la poursuite à l'activité de maraîchage et de production fruitière.

La vente porte donc sur :

Biens immobiliers :

Une ancienne maison d'habitation. La bâtisse d'environ 80 m² au sol (10x8) avec au rez-de-chaussée deux pièces principales et un grenier à l'étage (accès extérieur). Couverture en petites tuiles de Bourgogne. Il n'est pas prévu de réhabiliter cet espace dans la mesure où la ville ne cherche pas à créer un lieu d'hébergement.

Une première grange d'environ 75 m² au sol, en assez bon état, aménagée en bergerie au rez-de-chaussée, grenier sur plancher bois, couverture en tuiles mécaniques avec auvent sur la façade nord. Cet espace pourrait être réhabilité, pour une enveloppe financière de moins de 100 000 euros, afin d'être transformé en espace de convivialité.

Une seconde grange d'environ 280 m² au sol, en assez bon état, composée d'une écurie et d'un garage aménagé en laboratoire de transformation. Grenier sur l'ensemble.

Un hangar de 110 m² en pignon.

Cour drainée et assainissement par phytol-épuration.

Ces biens appartiennent en propre à Madame Isabelle GAUFFENY.

Biens mobiliers / matériels / Outillage / Véhicules : liste en annexe

Propriété de l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) "Le Jardin des Gallines", composée de deux associés Madame Isabelle GAUFFENY associée exploitante-gérante et Monsieur Philippe COESNON associé non-exploitant.

L'ensemble de la propriété sera vendu libre de toute occupation.

Le prix d'acquisition global est de 480.000 euros (QUATRE CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS), auquel s'ajoutent 42.000 euros HT de frais à la SAFER Bourgogne Franche-Comté en charge de la vente du bien, il se décompose comme suit :

Valeur biens immobiliers : 175.000 euros.

L'avis de France Domaine n'est pas requis dans ce dossier, le montant de l'acquisition étant inférieur au seuil de saisine égal ou supérieur à 180.000 euros.

Valeur biens mobiliers et matériels : 305.000 euros

Il est demande au Conseil municipal de bien vouloir valider cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les actes nécessaires à sa réalisation.

CONSEIL MUNICIPAL RÉUNI EN SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 MAI 2023

<u>OBJET :</u> ACQUISITION DE LA FERME "LES FRÉMIS" À TANNERRE-EN-PUISAYE (YONNE)

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

VU la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous ;

VU l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016, relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

VU la délibération n°2023_005 du 9 février 2023, donnant accord sur la poursuite des discussions visant à l'acquisition de la ferme "Les Frémis" à TANNERRE-EN PUYSAIS (YONNE) ;

VU le budget communal ;

CONSIDÉRANT que la Commune a pour projet d'acquérir un terrain de villégiature susceptible d'accueillir les enfants et les familles de la ville pour des sorties au vert ou des petites vacances. La crise sanitaire a empêché de nombreux départs, et la ville souhaite offrir à tous la possibilité de profiter d'espaces en plein air, qui leur permettent d'être au contact de la nature ;

CONSIDÉRANT la mise en vente au prix de 175.000 euros de la Ferme "Les Frémis" située à TANNERRE-EN-PUYSAIS (YONNE), exploitation agricole ayant précédemment pour activités le maraîchage en agriculture biologique et la production fruitière, composée d'une ancienne maison d'habitation et de trois bâtiments agricoles, ainsi que d'un second îlot foncier en nature de pré distant de 500 mètres et bordé par un ruisseau ;

CONSIDÉRANT que cette mise en vente comprend également le rachat des biens mobiliers et matériels de la propriété pour un montant de 305.000 euros et que ces ventes sont indissociables ;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de cette propriété permettra ainsi de répondre à deux objectifs forts de l'engagement municipal auprès des villejuifois-es : favoriser l'accès de tous à un lieu de vacances, où ils pourront séjourner quelques jours dans un format "camping à la ferme" et développer l'accès et la sensibilisation sur l'alimentation saine et durable ;

CONSIDÉRANT que la Collectivité est fortement engagée dans une démarche de transition écologique et ambitionne de développer sa politique d'alimentation durable et avec l'idée de mettre en place un projet agricole permettant de répondre à des enjeux d'alimentation locale de qualité, tout en étant support de liens sociaux et de pédagogies ;

CONSIDÉRANT qu'un élargissement progressif du réseau de distribution pourra être envisagé, en commençant par la poursuite des débouchés actuels, pour ensuite permettre l'approvisionnement de certains publics de Villejuif (habitants à revenus modestes, personnes âgées, agents, enfants via les crèches et les cantines etc.) ;

CONSIDÉRANT que le prix de vente global de cette propriété est de 480.000 euros (QUATRE CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS), auquel s'ajoutent 42.000 euros HT (50.400 euros TTC) de commission due à la SAFER Bourgogne Franche-Comté en charge de la vente du bien ;

CONSIDÉRANT que l'avis de France Domaine n'est pas requis dans ce dossier, le seuil de saisine pour les biens immobiliers étant égal ou supérieur à 180.000 euros et que les biens mobiliers et matériels ne sont pas soumis à avis ;

CONSIDÉRANT qu'il convient que le Conseil municipal valide cette acquisition aux conditions susmentionnées,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE :

Article 1 : : Décide l'acquisition, auprès de Madame Isabelle GAUFFENY, de la propriété dénommée "la Ferme des Frémis" située à TANNERRE-EN PUYSAIS (YONNE), d'une superficie totale de 11 hectares 80 ares 91 centiares ci-après désignée :

- Une ancienne maison d'habitation. La bâtisse d'environ 80 m² au sol (10x8), sans aucun confort et à réhabiliter entièrement, avec au rez-de-chaussée deux pièces principales et une pièce obscure, et un grenier à l'étage (accès extérieur). Couverture en petites tuiles de Bourgogne.
- Une première grange d'environ 75 m² au sol, en assez bon état, aménagée en bergerie au rez-de-chaussée, grenier sur plancher à 3 mètres, couverture en tuiles mécaniques avec auvent sur la façade nord.
- Une seconde grange d'environ 280 m² au sol, en assez bon état, composée d'une écurie et d'un garage aménagé en laboratoire de transformation. Grenier sur l'ensemble.
- Un hangar de 110 m² en pignon.
- Ainsi qu'un second d'un second îlot foncier en nature de pré distant de 500 mètres et bordé par un ruisseau.
L'ensemble figurant au cadastre sous les références :

Lieu-dit	Références cadastrales
Les Frémis	A 320
Les Frémis	A 321
Les Trois Arpents	A 322
Les Trois Arpents	A 323
Les Trois Arpents	A 324
Les Frémis	A470
Les Frémis	A 471
Les Frémis	A 473
Les Grands Champs	A 475
Les Grands Champs	A 478
Le Champ du Grand Pré	ZB 0007
Le Grand Pré	ZB0009
Le Grand Pré	ZB0010

Article 2 : Dit que le montant de l'acquisition des biens immobiliers s'élève 175.000 euros (CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS) et sera inscrit au budget de l'année en cours - chapitre 2115 ;

Article 3 : Décide également l'acquisition des biens mobiliers et matériels présents sur la propriété, appartenant à l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) "Le Jardin des Gallines", représentée par Madame Isabelle GAUFFENY associée exploitante-gérante et Monsieur Philippe COESNON associé non-exploitant, dont la liste est annexée aux présentes ;

Article 4 : Dit que le montant de l'acquisition de ces biens mobiliers et matériels s'élève à 305.000 euros (TROIS CENT CINQ MILLE EUROS) et sera dispensé de la TVA au titre de l'article 257bis du Code Général des Impôts qui dispense de TVA les livraisons et prestations de services lorsqu'elles sont réalisées entre redevables de la taxe à l'occasion de la transmission à titre onéreux d'une universalité totale ou partielle de biens ;

Article 5 : Dit que ce montant de 305.000 euros sera inscrit au budget de l'année en cours comme suit :
Véhicules : 39.567 euros (TRENTE NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SEPT EUROS) chapitre 2182.
Mobilier : 185.603 euros (CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE SIX CENT TROIS EUROS) chapitre 2184.
Outillage : 44.830 euros (QUARANTE-QUATRE MILLE HUIT CENT TRENTE EUROS) chapitre 2188.
Plantations : 35.000 euros (TRENTE CINQ MILLE EUROS) chapitre 2121 ;

Article 6 : Dit que le montant de la commission due par la Commune à la SAFER Bourgogne Franche-Comté s'élève à 42.000 euros H.T (QUARANTE DEUX MILLE EUROS HT) ;

Article 7 : Dit que tous les droits et émoluments qui seront la conséquence de cette acquisition seront à la charge exclusive de la Commune, et notamment les frais d'actes dus à la SAFER Bourgogne Franche-Comté d'un montant de 3.300 euros TTC. ;

Article 8 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ;

Article 9 : La présente convention peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun - sis 43, rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex – dans le délai de deux mois à compter de son affichage.

Pierre GARZON
Maire
Conseiller départemental du Val-de-Marne

safer
Bourgogne Franche-Comté

Le Jardin des Galines

Les Fremis 89350 TANNERRE EN PUISAYE

11Ha 80a 91ca

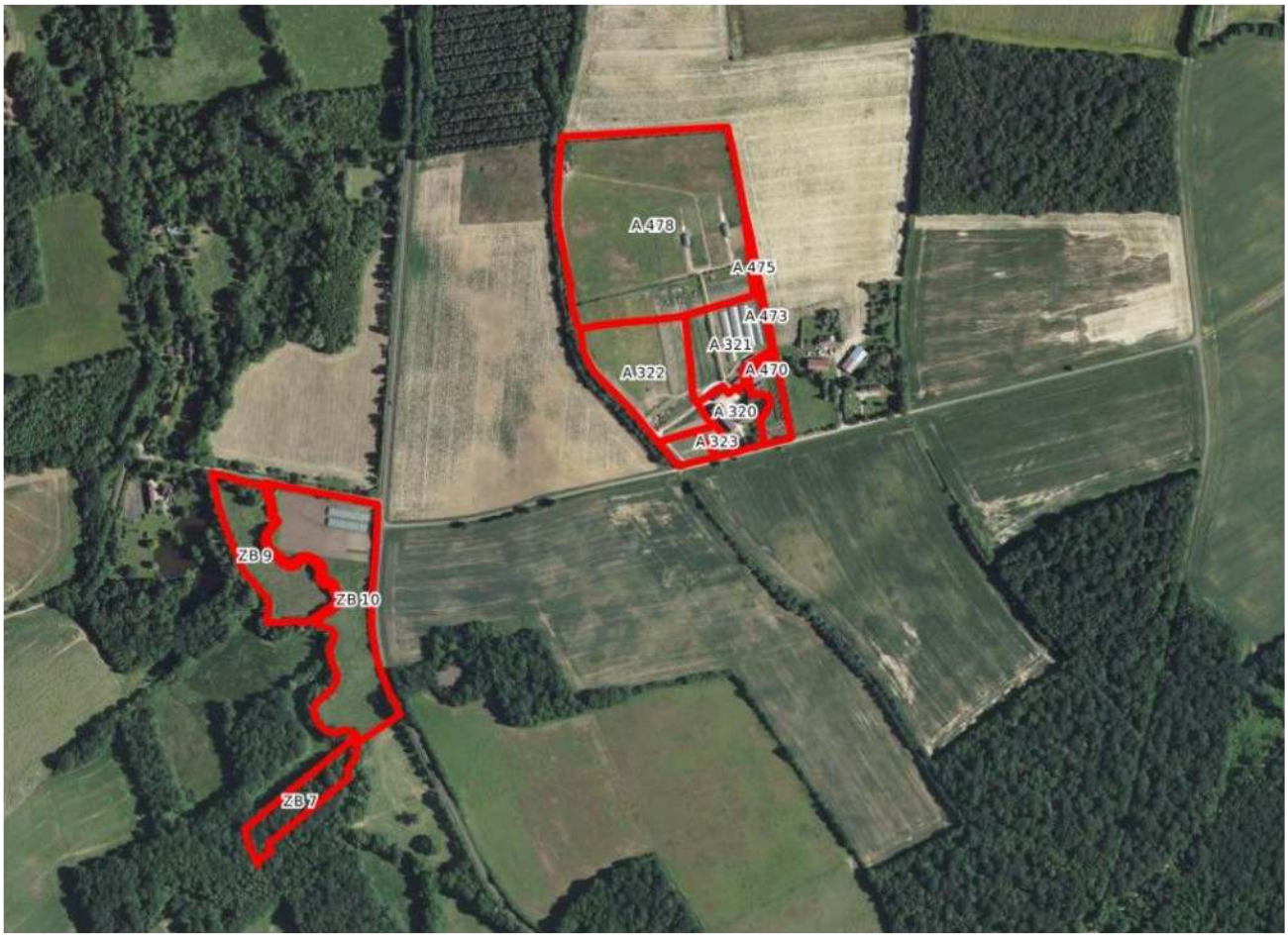

Références cadastrales :

Commune : **TANNERRE-EN-PUISAYE**

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Ancien N°	Surface	NR	NRD
LES FREMIS	A	0320				45 a 69 ca	S	
LES FREMIS	A	0321				78 a 95 ca	P	
LES TROIS ARPENTS	A	0322				1 ha 41 a 63 ca	T	
LES TROIS ARPENTS	A	0323				8 a 47 ca	J	
LES TROIS ARPENTS	A	0324				15 a 22 ca	T	
LES FREMIS	A	0470			0319	29 a 64 ca	T	
LES FREMIS	A	0471			0318	4 ca	P	
LES FREMIS	A	0473			0317	1 a 54 ca	P	
LES GRANDS CHAMPS	A	0475			0407	5 a 48 ca	T	
LES GRANDS CHAMPS	A	0478			0406	4 ha 72 a 75 ca	T	
LE CHAMP DU GRAND PRE	ZB	0007				52 a 80 ca	P	
LE GRAND PRE	ZB	0009				1 ha 07 a 50 ca	P	
LE GRAND PRE	ZB	0010				2 ha 21 a 20 ca	P	

Total surface : 11 ha 80 a 91 ca pour la commune de TANNERRE-EN-PUISAYE



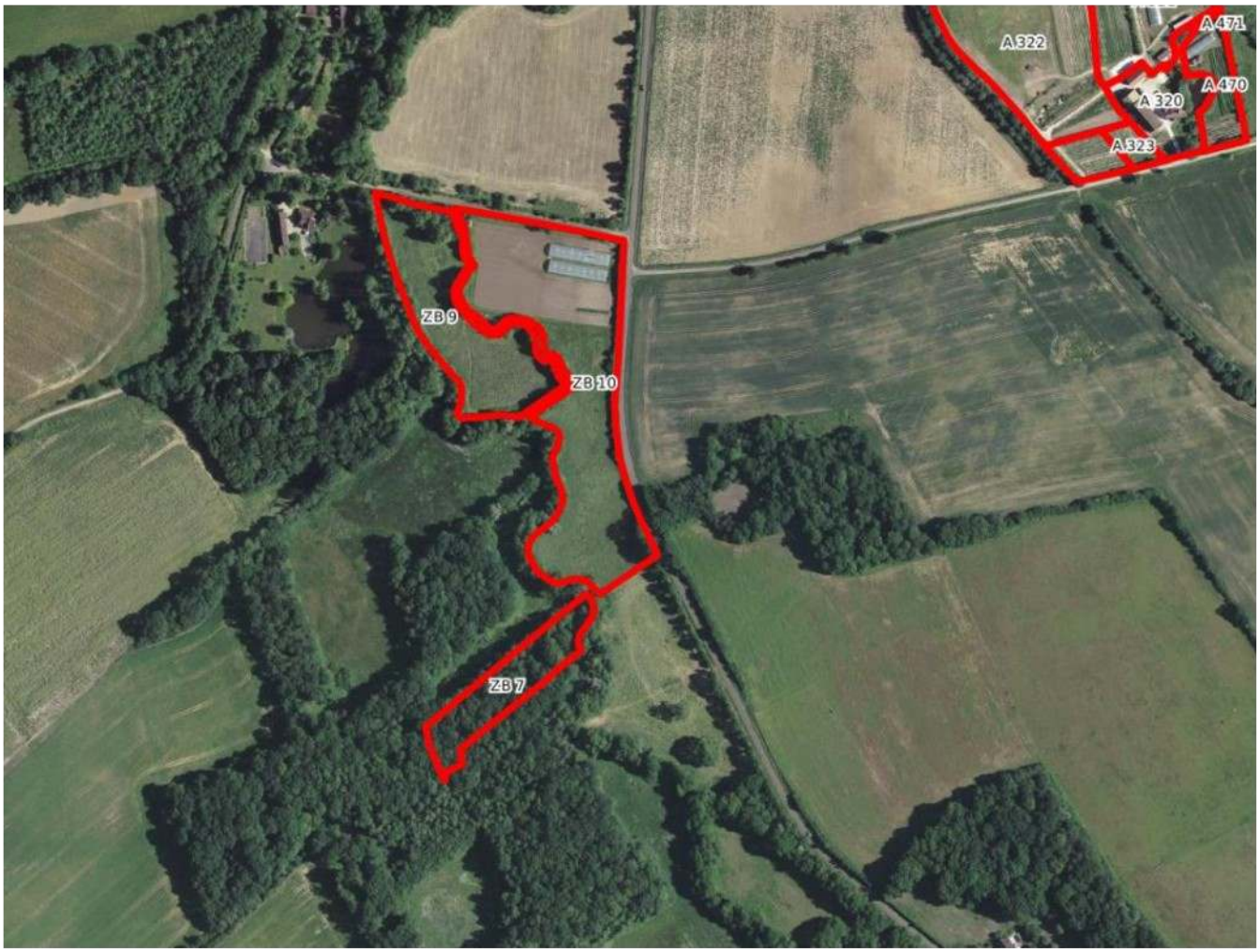
A 471
A 322
A 470
A 320
A 323
ZB 9
ZB 10
ZB 7

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Département :
YONNE

Commune :
TANNERRE EN PUISAYE

Section : A
Feuille : 000 A 03

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 10/01/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
AUXERRE
Pôle Topographique et Gestion Cadastrale 8, rue des Moreaux 89010
89010 AUXERRE CEDEX
tél. 03.86.72.50.29 -fax 03.86.72.50.22
ptgc.890.auxerre@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

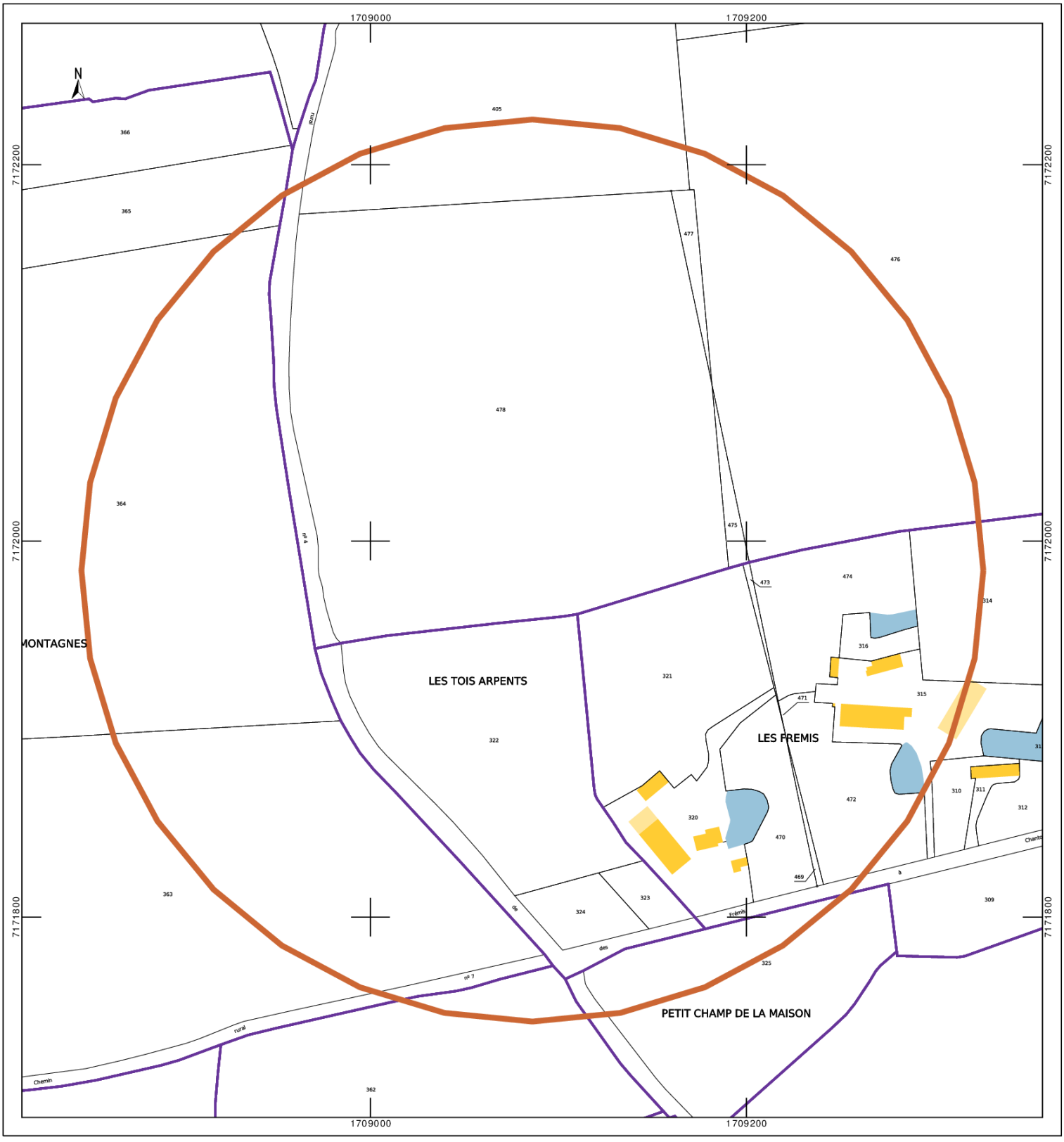

Département :
YONNE

Commune :
TANNERRE EN PUISAYE

Section : ZB
Feuille : 000 ZB 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/3500

Date d'édition : 10/01/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
AUXERRE
Pôle Topographique et Gestion Cadastrale 8, rue des Moreaux 89010
89010 AUXERRE CEDEX
tél. 03.86.72.50.29 -fax 03.86.72.50.22
ptgc.890.auxerre@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



LABORATOIRE & TRANSFORMATION

DÉSIGNATION	PRIX HT	NATURE	IMPUTATION
Atelier de transformation et découpe démontables (panneaux sandwich)	38 000,00 €	Mobilier	2184
Climatisation et 2 groupes frigorifiques démontables	19 000,00 €	Mobilier	2184
1 armoire de stérilisation couteaux	200,00 €	Mobilier	2184
1 armoire négative en inox 700L	920,00 €	Mobilier	2184
1 armoire positive en inox 700L	850,00 €	Mobilier	2184
1 caisson + variateur de tension Saftair	500,00 €	Mobilier	2184
1 canon à mousse 40L Franstal	950,00 €	Mobilier	2184
1 centrale avec enrouleur	260,00 €	Mobilier	2184
1 désinsectiseur	90,00 €	Mobilier	2184
1 ensemble inter cadenassable + plots + manchettes	250,00 €	Mobilier	2184
1 hotte alpha Saftair	780,00 €	Mobilier	2184
1 lave batterie Franstal	2 500,00 €	Mobilier	2184
1 batteur mélangeur 20L Dito Sama	1 900,00 €	Mobilier	2184
1 plonge inox	300,00 €	Mobilier	2184
1 poussoir à saucisse hydraulique Dadaux	1 100,00 €	Mobilier	2184
1 stérilisateur à couteau à immersion Valko	360,00 €	Mobilier	2184
1 table inox ados	150,00 €	Mobilier	2184
1 table de découpe double centrale inox Madial	570,00 €	Mobilier	2184
1 table stand Franstal	150,00 €	Mobilier	2184
2 boites à gants inox	40,00 €	Mobilier	2184
3 chariot 12 niveaux 600x400	450,00 €	Mobilier	2184
luminaires + variateurs	200,00 €	Mobilier	2184
1 pupitre inox	250,00 €	Mobilier	2184
1 hachoir	500,00 €	Mobilier	2184
1 billot inox	200,00 €	Mobilier	2184
3 tables de découpe simple inox	750,00 €	Mobilier	2184
4 tables inox (250 puht)	1 000,00 €	Mobilier	2184
1 meuble bas inox	250,00 €	Mobilier	2184
5 étagères inox	500,00 €	Mobilier	2184
lave main	150,00 €	Mobilier	2184
1 armoire suspendue à épices inox	500,00 €	Mobilier	2184
1 porte sac inox	100,00 €	Mobilier	2184
1 poubelle inox	150,00 €	Mobilier	2184
5 échelles	750,00 €	Mobilier	2184
1 plonge inox légumes	250,00 €	Mobilier	2184
scie à os électrique	1 700,00 €	Mobilier	2184
1 cellule de refroidissement et congélation	1 000,00 €	Mobilier	2184
1 sauteuse à gaz	1 000,00 €	Mobilier	2184
1 cuisinière ambassade 3 feux + four	500,00 €	Mobilier	2184
1 four mixte	3 800,00 €	Mobilier	2184
four à air pulsé	250,00 €	Mobilier	2184
four à air pulsé	250,00 €	Mobilier	2184
tamis robocoupe	3 000,00 €	Mobilier	2184

LABORATOIRE & TRANSFORMATION (SUITE)

DÉSIGNATION	PRIX HT	NATURE	IMPUTATION
1 éplucheuse à pdt	500,00 €	Mobilier	2184
disque à éplucher les oignons	250,00 €	Mobilier	2184
1 trancheuse à jambon	300,00 €	Mobilier	2184
machine sous vide	1 500,00 €	Mobilier	2184
machine sous vide sous atmosphère 36L	6 000,00 €	Mobilier	2184
vitrine klaudia pastorfrigo 2,5m (HS)	500,00 €	Mobilier	2184
Vitrine frigorifique 1,5m	1 000,00 €	Mobilier	2184
vitrine frigorifique 2m kai 200 rigo	1 500,00 €	Mobilier	2184
balance ohaus	250,00 €	Mobilier	2184
balance ru a colonne	938,00 €	Mobilier	2184
2 réfrigérateur congélateur proline	420,00 €	Mobilier	2184
congélateurs (13x350)	2 300,00 €	Mobilier	2184
vaisselle labo	2 000,00 €	Mobilier	2184
caisses bleues (15euro x 110)	1 650,00 €	Mobilier	2184
caisses rouges et blanches (15 x 23)	345,00 €	Mobilier	2184
caisses pliantes roses (15 x 60)	900,00 €	Mobilier	2184
transpalette	300,00 €	Mobilier	2184
étagères (14 x 150)	2 100,00 €	Mobilier	2184
Armoire Poussinière (2x150)	300,00 €	Mobilier	2184
AUER bac euroferme (10x80)	800,00 €	Mobilier	2184
chariots Roll (44)	660,00 €	Mobilier	2184
Stock verrerie	3 000,00 €	Mobilier	2184
stocks diverses (sacs sous vide, carton, isotherme...)	8 500,00 €	Mobilier	2184
Bois de charpente et bacs acier	6 000,00 €	Mobilier	2184
Mobil'home mobile	10 000,00 €	Mobilier	2184
2 châlets démontables	7 000,00 €	Mobilier	2184
TOTAL(1) IMPUTATION 2184 - MOBILIER	**145 383,00 €**		
Renault Master DR 062XT avec cellule frigorifique	16 000,00 €	Véhicule	2182
Cellule frigorifique Renault Master	8 617,00 €	Véhicule	2182
TOTAL (1) IMPUTATION 2182 - VÉHICULES	**24 617,00 €**		
TOTAL LABORATOIRE & TRANSFORMATION	**170 000,00 €**		

PLANTATIONS & AMENAGEMENTS TERRAIN

DÉSIGNATION	PRIX HT	NATURE	IMPUTATION
Arbres fruitiers, fruits rouges en production	28 000,00 €	?	?
Cultures maraîchères en place	7 000,00 €	?	?
TOTAL IMPUTATION 2121 - PLANTATIONS	**35 000,00 €**		
TOTAL PLANTATIONS & AMENAGEMENTS	**35 000,00 €**		

MARAÎCHAGE

DÉSIGNATION		PRIX HT	NATURE	IMPUTATION
7 tunnels (3 000m2)		15 000,00 €	Mobilier	2184
irrigation tunnel + poritex		3 000,00 €	Outillage	2188
bâches tissés (30 en 1,5m +1 en 5m)		1 700,00 €	Outillage	2188
Arrosage plein champs		3 870,00 €	Outillage	2188
Arrosage plein champs		540,00 €	Outillage	2188
arrosage couverture		700,00 €	Outillage	2188
600 goutteurs netafim		230,00 €	Outillage	2188
600 araignée x4 goutteurs		420,00 €	Outillage	2188
chambre froide légumes		1 000,00 €	Mobilier	2184
groupe frigorifique		1 250,00 €	Mobilier	2184
panneau pour cellule		1 000,00 €	Mobilier	2184
5 nappes chauffantes 1,2x2,55		830,00 €	Outillage	2188
5 thermostats		470,00 €	Outillage	2188
2 nappes chauffantes 1,2x2,55		300,00 €	Outillage	2188
1 thermostats		40,00 €	Outillage	2188
magasin de vente (panneaux sawich)		5 300,00 €	Mobilier	2184
tracteur iseki 29 ch		6 800,00 €	Véhicule	2182
contrepoids avant 25kg		100,00 €	Outillage	2188
jeu de roue		60,00 €	Outillage	2188
Benette		500,00 €	Outillage	2188
Fraise rotative kuhn		680,00 €	Outillage	2188
butteur		160,00 €	Outillage	2188
soc cœur		40,00 €	Outillage	2188
cadre bpo 2 brides		120,00 €	Outillage	2188
cultivateur 3pts		350,00 €	Outillage	2188
rotobèche bechamatic		2 700,00 €	Outillage	2188
bineuse superprefer		1 500,00 €	Outillage	2188
semoir maraicher abra + disques		600,00 €	Outillage	2188
semoir vicon		1 000,00 €	Outillage	2188
arracheuse pommes de terr		50,00 €	Outillage	2188
broyeur à fléau sicma		700,00 €	Outillage	2188
débrousailleuse RECATO honda		1 650,00 €	Outillage	2188
rotofil still + tête		490,00 €	Outillage	2188
canon à chaleur		350,00 €	Outillage	2188
tondeuse autoportée honda		3 000,00 €	Outillage	2188
1 tondeuse thermique		450,00 €	Outillage	2188
Pack doigts Kress + cadre pour bineuse		1 400,00 €	Outillage	2188
1 taille haie		250,00 €	Outillage	2188
lot de tunnels nantais		500,00 €	Mobilier	2184
pompe puits		150,00 €	Outillage	2188
charoflam		500,00 €	Outillage	2188
1 cuve à fioul 1500l + station		700,00 €	Mobilier	2184
1 citerne souple 50m3		1 300,00 €	Mobilier	2184

MARAÎCHAGE (SUITE)

DÉSIGNATION		PRIX HT	NATURE	IMPUTATION
1 motopompe honda 2,9 bar + tuyau		330,00 €	Outillage	2188
amélioration de fonds de sol		1 600,00 €	Outillage	2188
drainage		1 200,00 €	Outillage	2188
chambre à phyto		300,00 €	Mobilier	2184
motteuse + caisses		2 500,00 €	Outillage	2188
bétonnière		100,00 €	Outillage	2188
1 herse rotative		1 500,00 €	Outillage	2188
1 herse plate		300,00 €	Outillage	2188
1 charrue 3 socs hydrolique		1 000,00 €	Outillage	2188
1 canandien		300,00 €	Outillage	2188
1 épandeur à fumier		1 500,00 €	Outillage	2188
1 gyrobroyeur		500,00 €	Outillage	2188
1 arracheuse de bâche		800,00 €	Outillage	2188
1 lame souleveuse		500,00 €	Outillage	2188
1 dérouleuse à plastique		1 000,00 €	Outillage	2188
1 planteuse superprefer + disques		2 500,00 €	Outillage	2188
tracteur someca 670 avec fourche		5 000,00 €	Véhicule	2182
Benne mouzon 6t		500,00 €	Véhicule	2182
Barnum		100,00 €	Mobilier	2184
2 ruches + matériel apicole		2 000,00 €	Mobilier	2184
Stock restant (paillage, filbio, voile forçage, filet...)		1 500,00 €	Mobilier	2184
TOTAL (2) IMPUTATION 2182 - VÉHICULES		**12 300,00 €**		
TOTAL (2) IMPUTATION 2184 - MOBILIER		**29 650,00 €**		
TOTAL (1) IMPUTATION 2188 - OUTILLAGE		**44 830,00 €**		
TOTAL GÉNÉRAL MARAICHAGE		**86 780,00 €**		

ELEVAGE

DÉSIGNATION		PRIX HT	NATURE	IMPUTATION
MATÉRIELS VOLAILLES				
Broyeur et mélangeur à céréales		1 800,00 €	Mobilier	2184
Bâche pour poulailler		720,00 €	Mobilier	2184
2 poulaillers de 120m2 (1200 euros)		2 400,00 €	Mobilier	2184
abreuvoirs, mangeoires		350,00 €	Mobilier	2184
10 caisses de transport (25 euros)		250,00 €	Mobilier	2184
MATÉRIELS OVINS				2184
2 rateliers ovin balles rondes		800,00 €	Mobilier	2184
2 rateliers ronds		400,00 €	Mobilier	2184
1 faucheuse à disque		2 500,00 €	Mobilier	2184
1 nourrisseur d'agneau		500,00 €	Mobilier	2184
1 bascule à mouton		200,00 €	Mobilier	2184
10 auges		300,00 €	Mobilier	2184
faneur khun		200,00 €	Mobilier	2184
tonne galva 800l		150,00 €	Mobilier	2184
remorque plateau 750kg		650,00 €	Véhicule	2182
Bétaillère		2 000,00 €	Véhicule	2182
TOTAL GÉNÉRAL ELEVAGE		13 220,00 €		
TOTAL (3) IMPUTATION 2182 - VÉHICULES		2 650,00 €		
TOTAL (3) IMPUTATION 2184 - MOBILIER		10 570,00 €		

TOTAL GÉNÉRAL IMPUTATION 2182 - VÉHICULES	39 567,00 €		
TOTAL GÉNÉRAL IMPUTATION 2184 - MOBILIER	185 603,00 €		
TOTAL GÉNÉRAL IMPUTATION 2188 - OUTILLAGE	44 830,00 €		
TOTAL GÉNÉRAL IMPUTATION 2121 - PLANTATIONS	35 000,00 €		
TOTAL GENERAL	305 000,00 €		